



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mai 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir**

### **Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2005/100.



## Déclaration

Du 6 au 9 décembre 2004, des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, des experts et des chercheurs du monde entier concernés par les questions de la famille et du développement se sont réunis à Sanya, en Chine, dans le cadre du Sommet mondial de la famille, pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. À l'issue de trois journées de débats, les participants ont adopté la Déclaration de Sanya, texte établi dans l'esprit de la civilisation humaine, des droits de l'homme et du développement durable, aux fins de promouvoir une démarche soucieuse de la famille et d'aider les familles à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Sur la base du consensus obtenu, les participants se sont engagés à mettre en œuvre cette déclaration en menant une action concertée.

## Déclaration de Sanya

*Nous, participants du Sommet mondial de la famille, réunis à Sanya, en République populaire de Chine, du 6 au 9 décembre 2004,*

*Prenant note avec satisfaction* de ce que la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille dans le cadre du présent Sommet mondial de la famille marque la forme la plus complète de partenariat en faveur d'une paix, d'une sécurité, d'une justice, d'une tolérance, d'une solidarité et d'une prospérité plus grandes dans le monde actuel et à venir grâce à la mobilisation et à la promotion de la composante de base de la société, à savoir la famille,

*Souhaitant* les travaux préparatoires conséquents, entamés en 2001, qui ont précédé le Sommet, y compris les réunions régionales et nationales qui se sont tenues à l'initiative de l'Organisation mondiale de la famille, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies,

*Appelant* l'attention sur les efforts importants déployés par le Gouvernement de la République populaire de Chine et son engagement en faveur de la réussite du Sommet et de résultats concrets pour le développement de la famille,

*Mettant* l'accent sur la démarche globale et intégrée du développement, s'appuyant sur l'ensemble des dispositions relatives à la famille énoncées dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les années 90 par les Nations Unies et sur le processus de suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a présidé aux discussions et aux débats tenus dans le cadre du Sommet,

*Accueillant* avec intérêt l'interaction, les échanges de vues et la coopération entre tous les intervenants – gouvernements, autorités locales, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, parlementaires, universitaires, entrepreneurs et familles – qui ont conduit à réaffirmer la volonté politique de renforcer la contribution de la famille à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Conscients* que la célébration de ce dixième anniversaire est une occasion importante de renforcer l'efficacité de l'action menée à tous les niveaux en faveur de l'exécution de programmes spécifiques en rapport avec la famille, de mettre au

point de nouvelles activités et d'améliorer la coopération entre tous les intervenants de la société à l'appui des familles,

*Encourageant* l'ensemble des intervenants à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre les objectifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, à placer les processus de planification et de mise en œuvre rattachés à la participation à la gestion des affaires publiques dans une perspective axée sur la famille, et à inscrire les démarches soucieuses de la famille à l'ordre du jour de l'action internationale,

Proclamons ce qui suit :

Nous, participants du Sommet mondial de la famille, nous engageons à appeler les gouvernements, la société civile et d'autres institutions à redoubler d'efforts pour :

1. Inscrire des démarches soucieuses de la famille dans le programme d'action international et leur accorder la priorité lors de l'élaboration des stratégies nationales, de la formulation des politiques et programmes économiques, sociaux et environnementaux, promouvoir la coopération entre familles et populations, appliquer les principes de la direction transparente des affaires publiques et de l'état de droit et soutenir pleinement les familles et le développement.

2. Exhorter les gouvernements de tous pays à :

a. Donner suite aux engagements qu'ils ont pris de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et favoriser l'intégration de ces objectifs dans les politiques et programmes de développement;

b. Rendre les familles et les personnes qui les composent autonomes, en particulier les femmes et les filles, et les placer au cœur des politiques de réduction de la pauvreté;

c. Mettre au point des politiques de réduction de la pauvreté qui viennent en aide aux familles, en particulier à celles qui sont dirigées par une femme ou qui sont en situation de vulnérabilité;

d. Promouvoir partout l'accès de tous les membres de la famille à l'éducation, en particulier celui des femmes et des filles, l'accès de tous à l'enseignement primaire, et éviter que les enfants n'abandonnent l'école;

e. Garantir des droits égaux à tous les membres de la famille, avec une attention particulière pour les droits des femmes et des filles;

f. Garantir aux femmes l'accès aux ressources économiques et le droit d'héritage;

g. Soutenir les politiques sur la famille qui favorisent le partage par les hommes des responsabilités dans les tâches ménagères, qui concilient vie professionnelle et vie familiale et qui permettent aux femmes de prendre part à la vie publique dans les domaines politique, économique et social, et les mettent ainsi à l'abri du délaissement, de l'exploitation, des sévices et de la violence;

h. Garantir le droit au congé maternité rémunéré, au congé parental rémunéré et à l'allaitement ainsi que l'accès aux crèches, et encourager les hommes à assumer leur part de responsabilité dans l'éducation des enfants;

i. Renforcer les politiques visant à réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles;

j. Donner aux jeunes et aux adultes les moyens de participer à la vie familiale et au développement;

k. Encourager la participation des adolescents à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes les concernant, en particulier ceux qui portent sur la santé et prévoient l'éducation des adolescents en matière de santé de la procréation et d'hygiène sexuelle;

l. Soutenir la recherche sur le vieillissement de la population et renforcer les systèmes d'élaboration de politiques de façon à offrir aux personnes âgées un cadre de vie plaisant et sain;

m. Garantir à toutes les familles l'accès au logement.

3. Renforcer l'engagement politique et garantir l'existence de ressources suffisantes pour prévenir l'épidémie de VIH/sida et promouvoir le traitement, et soutenir les familles de sorte qu'elles prennent mieux en charge les proches qui ont été contaminés, notamment en les protégeant de toutes formes de discrimination et de stigmatisation. Encourager les personnes qui vivent avec le VIH/sida et leurs proches à lutter contre l'ignorance et la peur, et prendre des mesures pour intégrer la prévention et le traitement du VIH/sida dans les services de santé de la procréation.

4. Soutenir le rôle des familles dans la protection de l'environnement, promouvoir l'adoption de modes de production et de consommation durables et permettre à tous les membres de la famille de mener une vie qui respecte l'environnement et soit en phase avec la nature.

5. Promouvoir le dialogue, la communication et la coopération entre les différentes cultures, sur la base du respect, de la tolérance, de la compréhension et de la confiance. Promouvoir l'harmonie et l'insertion sociale par la voie de politiques publiques efficaces associant les communautés et les familles.

6. Promouvoir les initiatives, projets et programmes de partenariat entre gouvernements et avec l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les autorités locales, les parlementaires et le monde de l'entreprise sur des programmes complets intégrés et intersectoriels en faveur du développement durable et de l'allègement de la pauvreté des familles, et veiller à ce que soient disponibles les moyens requis pour les mettre correctement en œuvre.

Parallèlement, nous en appelons :

7. Aux membres de la communauté internationale, aux gouvernements de tous pays et aux organisations de la société civile pour qu'ils renforcent la coopération avec les programmes axés sur la famille;

8. À réaffirmer le soutien aux engagements pris dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement qui ont trait à la famille, en admettant que le rôle des familles est vital dans l'action menée en faveur du développement;

9. À inscrire dans une perspective soucieuse de la famille l'examen quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement mené par l'ONU;

10. Aux gouvernements de tous pays pour qu'ils renforcent leur engagement politique en faveur de la mise en œuvre de politiques et programmes axés sur la famille, et invitent les organisations de la société civile et les familles en général à prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques et programmes.

Nous, participants, réaffirmons que nous ne perdrons jamais de vue notre responsabilité à l'égard de la famille, que nous rechercherons son bien-être et celui des membres qui la constituent, que nous lui permettrons de réaliser ses plus hautes aspirations, que nous favoriserons l'interaction entre la famille et le développement et que nous mènerons une action concertée en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

---